



**HAL**  
open science

## À propos d'un récent recueil de thèmes grecs

David-Artur Daix

► **To cite this version:**

David-Artur Daix. À propos d'un récent recueil de thèmes grecs: Remarques sur les propositions relatives et le style indirect en grec ancien. 2005. halshs-00701405

**HAL Id: halshs-00701405**

**<https://shs.hal.science/halshs-00701405>**

Preprint submitted on 5 Oct 2018

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - NoDerivatives 4.0 International License

**À PROPOS D'UN RÉCENT RECUEIL DE THÈMES GRECS :**  
*Remarques sur les propositions relatives  
et le style indirect en grec ancien.*

*par David-Artur Daix, École Normale Supérieure (Paris)*

**RÉSUMÉ :**

À propos du récent recueil de thèmes grecs de Romain Garnier et Lucien Pernée (*Thèmes grecs*, avec le concours de Jean-Victor Vernhes, Ophrys, Paris, 2004), le présent article s'attache à l'étude de deux questions épineuses quand on passe du français au grec : les propositions relatives et le style indirect. En effet, dans un cas comme dans l'autre, les deux langues ne fonctionnent pas selon les mêmes principes et de nombreuses difficultés surgissent, y compris à la lecture des meilleurs ouvrages, pour qui essaie d'y voir clair. Cette tentative de mise au point, qui intéressera tous ceux, étudiants ou enseignants, qui traduisent et composent du grec ancien, ne paraît donc pas inutile.

**ABSTRACT :**

Starting from the recent collection of Greek prose compositions written by Romain Garnier and Lucien Pernée (*Thèmes grecs*, with the participation of Jean-Victor Vernhes, Ophrys, Paris, 2004), this article deals with two difficult topics one must face when translating French into Greek : relative sentences and indirect quotations. In both cases, those two languages do not follow the same principles and many issues arise, even when referring to the best grammars, as one tries to clear them up. This attempt to clarify those questions should prove useful to those, students and teachers alike, who translate and compose ancient Greek.

## À PROPOS D'UN RÉCENT RECUEIL DE THÈMES GRECS<sup>1</sup> : *Remarques sur les propositions relatives et le style indirect en grec ancien.*

Les candidats aux Agrégations de Lettres Classiques ou de Grammaire disposent, pour se préparer à l'épreuve du thème grec, outre les outils dont ils ont l'habitude de se servir pour la version et qui restent la première référence, de deux sortes d'ouvrages : les manuels proprement dits, qui commencent par rappeler de façon synthétique les règles propres à l'exercice avant de les mettre en pratique dans des exercices corrigés ; et, d'autre part, les recueils de thèmes, dans lesquels les textes originaux français sont simplement accompagnés de leur traduction en grec et de notes explicatives.

Bien qu'intitulé *Manuel de thème grec*, le livre de Jean Humbert<sup>2</sup> ne propose que des exercices annotés. En revanche, le recueil de *50 thèmes grecs* de Maurice Lacroix<sup>3</sup> fait précéder les exercices corrigés et annotés d'une quarantaine de pages récapitulant éléments de morphologie et de syntaxe. C'est déjà la méthode suivie par Marcel Bizos dans son *Cours de thème grec*<sup>4</sup>, où les cinquante thèmes qu'il propose sont d'abord préparés par des révisions systématiques, ce qui lui permet de n'accompagner ses corrigés que de quelques commentaires lapidaires. Enfin, l'ouvrage récent et tout à fait excellent d'Anne Lebeau, *Le thème grec du DEUG à l'Agrégation*<sup>5</sup>, commence par analyser précisément les règles propres à la pratique du thème grec, tant pour la morphologie que pour la syntaxe, et multiplie les exercices d'application, avant d'offrir une quinzaine d'exemples de thèmes littéraires, dont les traductions, abondamment annotées, s'appuient sans cesse sur les leçons liminaires.

L'ouvrage de Romain Garnier et Lucien Pernée qui nous intéresse aujourd'hui, intitulé simplement *Thèmes grecs*, appartient à la catégorie des recueils et ne propose que des exercices corrigés, sans synthèse grammaticale. Toutefois, par l'abondance des notes qui accompagnent chaque thème, il se rapproche davantage du cours d'Anne Lebeau que du manuel de Jean Humbert<sup>6</sup>.

Comme le notent les auteurs en introduction, le thème « est le chemin le plus court — et surtout bien plus sûr que celui de la version — pour retenir les formes grammaticales et maîtriser les règles de syntaxe » ; et j'ajouterai, même si cela fait partie de la morphologie, pour apprendre une fois pour toutes l'accentuation grecque, essentielle à une bonne connaissance de la langue. On ne peut donc que se féliciter de la parution d'un ouvrage supplémentaire destiné à préparer les hellénistes à cet exercice difficile, mais très formateur.

Encore faut-il préciser que le public visé doit déjà avoir une certaine expérience du grec pour pouvoir tirer parti de cet outil. Les manuels consacrés aux grands débutants, de

---

<sup>1</sup> À propos de l'ouvrage *Thèmes grecs* de Romain GARNIER et Lucien PERNÉE, avec le concours de Jean-Victor VERNHES, Ophrys, Paris, 2004, 224 pages.

<sup>2</sup> Jean HUMBERT, *Manuel de thème grec*, Klincksieck, Paris, 1955.

<sup>3</sup> Maurice LACROIX, *50 thèmes grecs*, Belin, Paris, 1975 (cité LACROIX).

<sup>4</sup> Marcel BIZOS, *Cours de thème grec*, Vuibert, Paris, 1944.

<sup>5</sup> Anne LEBEAU, *Le thème grec du DEUG à l'Agrégation*, Ellipses, Paris, 2000 (cité LEBEAU).

<sup>6</sup> À la décharge des ouvrages plus anciens, qui peuvent paraître d'une pratique austère aux étudiants, sans doute faut-il préciser qu'ils ont été composés en un temps où l'enseignement du grec était bien plus répandu qu'aujourd'hui et les hellénistes généralement plus aguerris, de sorte que des explications devenues nécessaires pouvaient alors passer pour superflues.

plus en plus nombreux, leur proposent régulièrement des thèmes d'imitation. Mais à l'Agrégation de Lettres Classiques et à celle de Grammaire, il est question de traductions littéraires, dont la pratique est tout à fait différente. Les auteurs n'ont pas voulu composer un recueil pour les seuls « étudiants de Licence et d'Agrégation, désireux de s'entraîner à ce difficile exercice ». Ils s'adressent aussi aux « amoureux du grec, nombreux, hors du cursus universitaire des Lettres Classiques, qui, sans vouloir s'exercer au thème de manière spécifique, souhaiteraient, pour une meilleure connaissance, comparer les modes d'expression du français et du grec ». Cependant, force est de constater que les textes retenus, tous tirés des annales des Agrégations de Lettres Classiques et de Grammaire de ces vingt dernières années, intéressent d'abord les candidats qui préparent ces concours ainsi que leurs préparateurs.

« Chaque thème, nous apprennent les auteurs, est traité de manière autonome, sans référence à d'autres thèmes ni renvois à des grammaires ou à des lexiques pour consultation », ce qui explique l'abondance des notes qui accompagnent chaque corrigé, puisque toutes les explications utiles doivent s'y trouver, indépendamment de ce qui peut déjà avoir été dit ailleurs dans le recueil. Cette méthode est certes intéressante pour autoriser « une plus grande souplesse d'utilisation », mais elle présente le risque de priver le lecteur de comparaisons utiles entre les exercices. Heureusement, les auteurs y ont remédié en proposant trois index qui permettent de croiser les divers emplois des règles de grammaire d'abord, des mots grecs ensuite et d'expressions françaises difficiles enfin. Ce dernier outil en particulier, traitant de mots qui embarrassent souvent le traducteur, suffit à lui seul à justifier la consultation de cet ouvrage. En outre, il convient de souligner le souci constant dont font preuve les auteurs dans leurs commentaires de bien distinguer les usages du grec et du français, pour faire sentir au lecteur comment l'une et l'autre langue empruntent des tours parfois très différents pour produire un même effet.

S'il est une faiblesse que l'on peut relever dans ce livre, elle concerne la présentation et l'usage des règles grammaticales et stylistiques qui gouvernent la rédaction d'un thème grec. Livrer, en quelques lignes de commentaire, l'explication claire et précise de telles règles n'est pas aisé. Tout particulièrement s'agissant du grec, langue souple et subtile s'il en est. Il faut à la fois invoquer les notions les plus pertinentes et trouver les mots justes pour les exprimer. Or, si les index permettent avantageusement de rapprocher les exemples et de comparer les solutions, l'absence complète de « renvois à des grammaires ou à des lexiques pour consultation » suppose que les principes invoqués dans les notes qui accompagnent chaque corrigé doivent être ou bien déjà connus du lecteur ou bien expliqués en détail dans le commentaire. Surtout lorsque la règle en thème — exercice qui demeure, dans la perspective d'une Agrégation, parfaitement artificiel — diffère des emplois couramment observés dans les textes grecs eux-mêmes ou restreint considérablement les énoncés des grammaires traditionnelles. Tel tour, jugé élégant dans une excellente copie où le jury ne soupçonnera pas une méconnaissance, voire une ignorance, de l'usage le plus commun, peut se trouver sanctionné dans une composition médiocre où il apparaîtra déplacé. Il convient, dans ce cas, de marquer et d'explicitier ces écarts, de façon à mettre en garde le futur candidat. L'autonomie est à ce prix. Or, sur ce point, il arrive au lecteur de rester sur sa faim.

Afin d'illustrer cette difficulté, je vais m'arrêter sur deux questions épineuses quand on passe du français au grec — les propositions relatives et le style indirect — et m'attacher au traitement qui leur est réservé dans ce recueil.

## LES PROPOSITIONS RELATIVES

Commençons par les propositions relatives. Le texte de Marivaux, qui forme l'exercice XXXIII, comporte la phrase suivante :

Quelqu'un qui ressemblerait à cet habile homme-là, nous dirions de lui que c'est un fourbe.

Romain Garnier et Lucien Pernée traduisent ce morceau de la sorte :

Ὅ γε τῷ δεινῷ τούτῳ σοφιστῇ εὐκίως ἀκούοι ἄν δολερός εἶναι.<sup>7</sup>

Avant de noter :

Le participe substantivé équivaut à une relative **circonstancielle** de condition à l'optatif (= si quelqu'un ressemblait), donc sans ἄν. C'est le contexte, avec le verbe principal ἀκούοι ἄν, qui confère au participe seul sa valeur conditionnelle. En revanche, si le participe équivaut à une relative **déterminative** au potentiel, il pourrait fort bien être accompagné de ἄν.<sup>8</sup>

Les remarques proposées dans ces lignes sont intéressantes. D'abord, il faut effectivement retenir, pour la version comme pour le thème, que dans un système hypothétique où la protase est à un mode nominal (ici au participe : εὐκίως), c'est la forme personnelle utilisée dans la principale qui permet de déterminer la nature de la condition (potentielle dans ce cas : ἀκούοι ἄν)<sup>9</sup>. En outre, il faut bien distinguer entre un participe employé pour remplacer une protase (dans cet exemple au potentiel, il est mis pour εἰ et l'optatif sans ἄν) et un participe équivalant à une apodose (comme tel, il s'accompagnerait toujours de ἄν dans un système potentiel). Malheureusement, les termes retenus dans cette note s'avèrent maladroits et compliquent inutilement ces explications.

Par exemple, commencer par écrire : « le participe substantivé équivaut à une relative **circonstancielle** de condition à l'optatif » ne peut que semer le trouble dans l'esprit du lecteur. Car les grammaires, elles, rappellent bien qu'un participe substantivé équivaut en grec à une relative déterminative<sup>10</sup> : tout le contraire, donc, d'une relative circonstancielle ! En principe, c'est le participe apposé, sans article, qui prend une valeur circonstancielle et qui, par là, peut remplacer une protase<sup>11</sup>. L'origine de cette apparente confusion est facile à comprendre. En réalité, un participe substantivé peut aussi bien rendre une relative déterminative qu'une relative éventuelle — conditionnelle donc, « circonstancielle » et non « déterminative »<sup>12</sup> —, ce qui, du reste, fait de ce tour un allié très précieux en thème. Ici, les auteurs semblent considérer que ce principe peut s'étendre à toutes les relatives conditionnelles, et non seulement aux éventuelles, ce qui pose

---

<sup>7</sup> Thème XXXIII, phrase 4, p. 173. Notons qu'en thème, la formule retenue dans la principale — ἀκούω suivi d'un infinitif et d'un attribut du sujet au sens d'avoir telle ou telle réputation — est problématique. Cet idiotisme est parfaitement classique et courant s'il est composé à l'aide d'un adverbe (ou d'un neutre adverbial ; δολερός étant tardif, on écrira ici : ἀκούοι ἄν δολερά). Mais avec un attribut du sujet, il devient très rare en prose. Et pour l'usage de l'attribut avec un infinitif, le *Dictionnaire grec-français* d'Anatole Bailly comporte la mention « quelquefois » (s.v. ἀκούω, p. 64), ce qui suffit, en principe, à condamner le tour en thème. En outre, « nous » n'est pas traduit : il faudrait ajouter ὅφ' ἡμῶν pour être complet.

<sup>8</sup> Thème XXXIII, note 4, p. 175.

<sup>9</sup> Le principe inverse vaut également : dans un système hypothétique où l'apodose cette fois est à un mode nominal, c'est le mode personnel employé dans la protase qui permet de déterminer la nature de la condition. Par exemple, un infinitif ou un participe accompagnés de ἄν peuvent représenter un potentiel ou un irréel, que départage la protase, à l'optatif dans le premier cas, à l'indicatif dans le second.

<sup>10</sup> J. ALLARD & E. FEUILLÂTRE, *Grammaire grecque*, Hachette, Paris, 1972, § 267, p. 201 (cité ALLARD & FEUILLÂTRE) ; Eloi RAGON, *Grammaire grecque*, refondue par Alphonse DAIN, J. de Gigord, Paris, 1957, § 365, p. 223 (cité RAGON).

<sup>11</sup> ALLARD & FEUILLÂTRE § 269.4, p. 203 ; RAGON § 356, p. 217-8.

<sup>12</sup> Une relative conditionnelle est l'équivalent d'une protase, tandis qu'une relative déterminative équivaut à une apodose.

évidemment problème, surtout en thème. Eux-mêmes, du reste, semblent se contredire, quand, à propos du thème XXVII cette fois<sup>13</sup>, ils opposent la signification et la traduction en grec d'une « relative circonstancielle à l'optatif marquant la répétition dans le passé » d'une « relative déterminative qu'on pourrait remplacer par un participe substantivé ». Mais en fait, comme nous venons de le rappeler, une relative éventuelle, elle aussi, peut se remplacer par un participe substantivé ; voire, si l'on suit Romain Garnier et Lucien Pernée à propos du thème XXXIII, toutes les relatives conditionnelles ! Face à la phrase de Marivaux, leur démonstration aurait été bien plus nette s'ils avaient simplement employé un participe apposé : ἄνθρωπός τις τῷ δεινῷ τούτῳ σοφιστῆ ἔοικώς κτλ.

De même, en écrivant, à la fin de leur note sur cet extrait, que « si le participe équivalait à une relative **déterminative** au potentiel, il pourrait fort bien être accompagné de ἄν » les auteurs suscitent à nouveau la confusion. En effet, dans ce cas, l'usage de ἄν ne saurait être facultatif, ce que laisse entendre malheureusement le tour ambigu « pourrait fort bien ». Le participe qui équivaut à une relative déterminative au potentiel doit absolument, autant que la relative elle-même<sup>14</sup>, être accompagné de ἄν, puisqu'il forme l'apodose du système hypothétique. Il s'agit assurément d'une simple maladresse dans l'expression. Mais en ces matières, chaque détail compte.

D'une façon générale, insister régulièrement, comme le font les auteurs, sur les différences entre relatives déterminatives et circonstancielle ne me paraît pas très prudent dans la perspective du thème grec. En effet, cette distinction, rapportée naturellement par les lecteurs à ce qu'ils connaissent en français, risque d'être pour eux une source d'erreur. Maurice Grevisse propose la définition suivante dans *Le bon usage* :

Les relatives **déterminatives** précisent ou restreignent l'antécédent en y ajoutant un élément indispensable au sens : on ne saurait les supprimer sans détruire l'économie de la phrase. [...] Les relatives **explicatives** ne servent jamais à restreindre l'antécédent ; elles ajoutent à celui-ci quelque détail, quelque explication non indispensable ; on pourrait les supprimer sans nuire essentiellement au sens de la phrase.<sup>15</sup>

Pour le grec, la syntaxe d'Allard et Feuillâtre offre un énoncé très comparable :

Une proposition relative est *déterminative* quand elle est indispensable au sens de la phrase. [...] Une relative *explicative* ajoute une idée ou un fait qui n'est pas nécessaire au sens de la phrase ; elle implique d'ordinaire une nuance de *cause*, de *conséquence*, de *but* ou de *condition*.<sup>16</sup>

La *Grammaire grecque* d'Eloi Ragon parle quant à elle de « relatives ordinaires » et de « relatives circonstancielle », mais décrit la même répartition<sup>17</sup>. Le lecteur pourrait donc s'imaginer qu'en appliquant les principes du *Bon usage* à l'original français et en transposant simplement relatives « déterminatives » et « explicatives » sous forme de relatives « ordinaires » et « circonstancielle » en grec, il aura bien traduit le texte. Mais il se tromperait<sup>18</sup>.

---

<sup>13</sup> Thème XXVII, note 5, p. 139.

<sup>14</sup> Une relative déterminative à l'optatif sans ἄν (hors cas d'attraction modale dans un discours indirect à l'optatif oblique) ne pourrait être qu'à l'optatif de souhait, puisqu'elle fait des modes et des temps les mêmes emplois qu'une indépendante.

<sup>15</sup> Maurice GREVISSE, *Le bon usage*, 10<sup>e</sup> édition, Duculot, Paris, 1980, § 2608 (cité GRÉVISSE).

<sup>16</sup> ALLARD & FEUILLÂTRE, *Grammaire grecque*, Hachette, Paris, 1972, § 260-1, p. 196.

<sup>17</sup> RAGON p. 206-9.

<sup>18</sup> S'il fallait encore une preuve que cette nomenclature n'est pas satisfaisante, L. SÉCHAN et E. DELEBECQUE dans leur *Essai de stylistique grecque* (Aix-en-Provence, 1961) n'identifient pas les relatives « explicatives » avec les relatives « circonstancielle », comme le font les ouvrages que nous venons de citer, mais avec les relatives « déterminatives » : § B[102].1, p. 181-2 (cité SÉCHAN & DELEBECQUE).

Il suffit pour s'en convaincre de considérer la première citation, tirée de Racine, que propose Maurice Grevisse pour illustrer les relatives déterminatives en français<sup>19</sup> :

La foi qui n'agit point, est-ce une foi sincère ? (*Athalie*, acte I, scène I)

En grec, pour traduire « la foi », on invoquera volontiers des hommes et leur piété. En outre, étant donné le ton sentencieux et la portée générale de cette question, on commencera assez naturellement par une relative à l'éventuel précisément : οἵτινες ἄν<sup>20</sup> εὐσεβοῦντες μηδὲν ποιῶσι κτλ. Si l'on voulait insister davantage sur la réalité de l'hypothèse, on pourrait recourir à la même relative de généralité à l'indicatif cette fois, en conservant la négation μή : οἵτινες εὐσεβοῦντες μηδὲν ποιῶσι κτλ. Mais, dans les deux cas, ces propositions relatives sont l'équivalent de protases. Elles sont conditionnelles et non déterminatives<sup>21</sup>. Il faudrait, pour obtenir une relative déterminative en grec, employer à la fois un relatif simple au lieu de ὅστις — qui suppose, même suivi d'un indicatif, un antécédent indéterminé —, l'indicatif au lieu du subjonctif avec ἄν et οὐδὲν au lieu de μηδὲν. Et cette solution traduirait mal le tour français, qui perdrait tout caractère de généralité. Le piège est donc réel.

La nature déterminative de la relative en français n'interdit pas forcément l'usage d'une relative conditionnelle en grec<sup>22</sup>. Tout dépend non de la relative elle-même, mais de son antécédent. S'il est déterminé, l'éventuel est exclu<sup>23</sup> ; si l'antécédent est indéterminé, une relative conditionnelle s'impose au contraire. Sans, du reste, que cette distinction soit toujours aisée à mettre en œuvre au moment de traduire : dans la citation de Racine, l'article définit seul (*la* foi), étant donné le contexte gnomique, ne suffit pas à déterminer de façon certaine l'antécédent. La question demeure donc difficile. Pour s'en convaincre, il n'est que de considérer les deux exemples de relatives « déterminatives » que propose Joëlle Bertrand dans sa *Nouvelle grammaire grecque* au § 173<sup>24</sup>. En effet, dans les phrases « on regarde avec plaisir les femmes qui sont belles » et « on écoute avec plaisir les orateurs qui parlent bien », les antécédents ne sont pas proprement déterminés : ce sont toutes les belles femmes et tous les bons orateurs, sans que l'on désigne des individus précis. Le ton sentencieux, l'emploi du pronom générique « on » généralisent ces expressions, y compris les antécédents, qui sont en fait indéfinis (nonobstant les articles qui les accompagnent). Comme tels, les relatives qui leur correspondent en grec ne sont pas déterminatives, mais conditionnelles, quand bien même elles restent à l'indicatif. Elles sont l'équivalent de protases : « on regarde avec plaisir les femmes *si* elles sont belles » (le même tour insistant sur la répétition plus que sur la condition pourrait donner : « on regarde avec plaisir les femmes *quand* elles sont belles »).

En thème, afin d'échapper à cette difficulté, le mieux est encore, comme je l'ai noté plus haut, de se replier, quand c'est possible, sur un participe substantivé qui, à moins

---

<sup>19</sup> GREVISSE § 2608.

<sup>20</sup> Ou simplement οἱ ἄν κτλ. avec le relatif simple, tour plus courant dans les textes quand la relative est au subjonctif avec ἄν (alors que ὅστις est plus courant quand la relative est à l'indicatif). Cela dit, en thème, οἵτινες ἄν κτλ. est probablement le choix le plus prudent.

<sup>21</sup> Voir par exemple ALLARD & FEUILLÂTRE § 263.1 et 263.2, p. 197.

<sup>22</sup> Jean HUMBERT, dans sa *Syntaxe grecque* (Klincksieck, 1960), offre un chapitre intéressant et éclairant sur les propositions relatives (§ 388-402) et note ce cas précis au § 389.

<sup>23</sup> En grec, les relatives « déterminatives » ou « ordinaires », selon la nomenclature adoptée, se caractérisent précisément par un antécédent déterminé. Voir Herbert Weir SMYTH, *Greek Grammar*, Harvard University Press, 1920 (cité SMYTH), § 2553 : « Ordinary Relative Clauses define more exactly a definite antecedent, and show the mood and the negative of simple sentences ».

<sup>24</sup> J. BERTRAND, *Nouvelle grammaire grecque*, Ellipses, Paris, 2002, p. 185.

d'être pris dans un tour négatif (l'éventuel imposerait μή au lieu de οὐ), permet de contourner entièrement cet écueil.

Un dernier exemple, relevé dans le second exercice du recueil, illustre bien les obscurités que peut introduire dans l'analyse la mention maladroite de la nature déterminative d'une proposition relative pour expliquer tel ou tel tour. Le texte proposé à l'Agrégation de Grammaire en 1987 était tiré du *Discours sur l'origine de l'inégalité* de Jean-Jacques Rousseau et comprenait cette phrase :

Je regarde le sujet de ce Discours comme une des questions les plus intéressantes que la philosophie puisse proposer...

Voici ce que notent Romain Garnier et Lucien Pernée à son propos :

Le subjonctif est obligatoire en français après des superlatifs qui impliquent une idée d'appréciation (*les plus* intéressantes que la philosophie *puisse* proposer), alors que la relative déterminative, qui se construit à la manière d'une principale en grec, exclut totalement le subjonctif éventuel avec ἄν.<sup>25</sup>

Malheureusement, au lieu de chasser le trouble loin de l'esprit du lecteur, cette explication l'y jette au contraire. Le subjonctif éventuel avec ἄν est effectivement exclu ici, mais pas seulement parce qu'il ne peut se trouver dans une proposition qui équivaut à une indépendante<sup>26</sup>. Cette explication compliquée — voire impertinente ici — voile une réalité plus simple : il n'y a aucun rapport entre une relative au subjonctif en français et une relative au subjonctif en grec. Ce dernier, qui ignore tout, et pour cause, des emplois du subjonctif dans les propositions relatives en français et fait de ce mode un tout autre usage<sup>27</sup>, voit simplement dans cette phrase de Rousseau un potentiel (*cf.* « puisse » : ce qui vaudrait tout autant si la relative française était à l'indicatif et non au subjonctif), bien traduit, du reste, par les auteurs (ὄν ἄν περί οἱ ἐν φιλοσοφία λόγοι εἶεν<sup>28</sup>). L'explication fournie en note ne suffit donc pas et l'absence de renvois à des ouvrages de référence ne permet pas au lecteur de bien saisir ce dont il est question.

### LE STYLE INDIRECT

Pour conclure, laissant de côté les propositions relatives, je voudrais dire un mot de l'épineuse question du discours indirect en grec telle que la traitent, au fil des exercices, Romain Garnier et Lucien Pernée. En français, « je dis qu'il vient » devient au passé « je disais qu'il venait », l'imparfait du discours indirect représentant un présent au style direct. Ce tour n'a pas d'équivalent en grec, qui ignore la concordance des temps. On lit cependant, dès le premier thème du recueil, pour traduire le français « j'entendis bien ce que tout cela voulait dire », la solution suivante : καὶ μὴν ἐμάνθανον ὀρθῶς τί τοῦτο ἔλεγε. La note 5, qui reprend cette phrase, précise :

L'imparfait se maintient dans la complétive après le verbe de perception ἐμάνθανον<sup>29</sup>.

Outre le fait que le choix d'un imparfait plutôt que d'un aoriste dans la principale pour rendre un passé simple en français aurait mérité un commentaire (les questions d'aspect embarrassent elles aussi beaucoup les candidats), maintenir ici un imparfait dans

---

<sup>25</sup> Thème II, note 2, p. 16.

<sup>26</sup> Pour rappel, l'éventuel en prose attique ne peut se trouver que dans une proposition subordonnée, jamais dans une indépendante ou une principale (la proposition éventuelle peut être elle-même la principale d'autres subordonnées, mais elle est au départ une proposition dépendante).

<sup>27</sup> Après tout, on pourrait avoir dans une relative déterminative un subjonctif d'exhortation ou, précédé de μή, un subjonctif de défense ; mais qui songerait à y recourir ici pour conserver le mode du français ?

<sup>28</sup> Toujours dans la perspective d'un thème d'Agrégation, la place de περί n'est pas « normale » ici. La formule περί ὄν ἄν κτλ. serait plus sage. Il convient, en thème, de réserver l'anastrophe aux seuls tours où elle est de règle (par exemple avec la préposition ἔνεκα ou encore avec χάριν).

<sup>29</sup> Thème I, note 5, p. 10.



la complétive — ce qui ressemble fort à une concordance des temps, donc à un contresens en thème — demande une explication plus précise sur le raisonnement que suivent les auteurs.

Absente du premier exercice, cette explication nous est livrée plus tard, à l'occasion du thème XXV :

Contrairement à ce qui se passe dans le style indirect, pour les verbes de connaissance et de perception, le temps du passé se maintient dans la complétive : ἐθαύμαζον ὅσον ἐδείκνυτο (les actions sont contemporaines). *Ex.* : LYSIAS, XI, 2 : οὐδ' ὅ τι ὀλιγαρχία ἦν ἤδη, « je ne savais même pas ce qu'était l'oligarchie »<sup>30</sup>.

Mais ici encore, plusieurs difficultés surgissent. D'abord, le verbe θαύμαζω, que les auteurs emploient dans leur traduction, n'est ni un verbe de perception, ni un verbe de connaissance ; c'est un verbe de sentiment. Tous ces verbes, il est vrai, appellent souvent le même type de complétives. Ainsi, la construction la plus fréquente repose sur des participiales, qui offrent l'avantage de contourner entièrement la difficulté présente (un présent et un imparfait se rendent tous deux par des participes présents, un parfait et un plus-que-parfait par des participes parfaits). Mais, si l'on a recours à une complétive introduite par ὅτι ou ὡς, à une interrogative indirecte, voire, comme ici, à une exclamative après un verbe marquant l'étonnement, on ne peut échapper aux problèmes que posent en grec le style indirect et l'absence de concordance des temps.

Contrairement à ce que peuvent laisser penser ces deux notes de Romain Garnier et Lucien Pernée que je viens de citer, il n'est aucunement de règle en grec, après des verbes de perception par l'esprit ou par les sens ou des verbes de sentiment, de maintenir le temps du passé dans la complétive. La seule syntaxe qui présente ce maintien comme un principe général est celle d'Allard et Feuillâtre<sup>31</sup> — et encore ne le fait-elle que pour les complétives par ὅτι ou ὡς (et non les interrogatives indirectes ni les exclamatives<sup>32</sup>) après les seuls verbes signifiant « savoir ». Maurice Lacroix, lui, explique dans son manuel<sup>33</sup> :

La concordance des temps à la française [...] est possible avec les verbes signifiant « savoir » : ἤδει ὅτι τοῦτ' ἀληθές ἦν, « il savait que c'était vrai ».

« Possible » donc, mais aucunement obligatoire. De plus, il ne s'agit pas vraiment de « concordance des temps à la française », ainsi que nous allons le voir.

En réalité, comme le remarque Marcel Bizos dans sa *Syntaxe grecque*, les possibilités qu'offrent ces complétives par ὅτι ou ὡς après des verbes de perception sont bien plus nombreuses :

Si le verbe principal est à un temps secondaire, on emploie d'ordinaire l'*optatif oblique* après ὅτι ou ὡς. On peut aussi employer le mode et le temps du style direct, comme après des verbes signifiant « dire » ; l'imparfait pour le présent du style direct, le plus-que-parfait pour le parfait, ἔμελλον et l'infinitif pour le futur.<sup>34</sup>

Les deux premières constructions — optatif oblique après un temps secondaire ou mode et temps du style direct — sont exactement les mêmes que celles qui s'appliquent aux verbes de déclaration quand ils sont complétés par ὅτι ou ὡς<sup>35</sup>. Qui plus est, ce sont

<sup>30</sup> Thème XXV, note 3, p. 126.

<sup>31</sup> ALLARD & FEUILLÂTRE § 248.1, p. 186.

<sup>32</sup> Une interrogative indirecte conserve le même temps et le même mode (sauf passage facultatif à l'optatif oblique après une principale à un temps secondaire) qu'une interrogative directe, ce que confirme ALLARD & FEUILLÂTRE § 251, p. 188. Une exclamative suit les mêmes règles : voir SMYTH § 2686.

<sup>33</sup> LACROIX p. 28.

<sup>34</sup> Marcel BIZOS, *Syntaxe grecque*, Vuibert, Paris, p. 141, remarque 1.

<sup>35</sup> *Id.*, p. 129-30.

les deux seules que retient le *Cours de thème grec* du même auteur<sup>36</sup>, où il n'est pas question, même après « savoir », d'un imparfait pour un présent du style direct. Ainsi, pour Marcel Bizos, en thème tout au moins, les règles qui gouvernent le discours indirect ne souffrent aucune exception.

Romain Garnier et Lucien Pernée eux-mêmes le savent bien, qui traduisent dans l'exercice XXXI la phrase de Racine : « les Athéniens savaient apparemment ce qu'était le sel attique » par ce tour :

Φαίνονται γὰρ οἱ τότε Ἀθηναῖοι εἰδότες τὴν Ἀττικὴν εὐτραπελίαν τί ποτ' ἐστίν.

Formule qu'ils font suivre de ce commentaire<sup>37</sup> :

Le temps de la proposition interrogative indirecte est le même que celui du discours direct : τί ποτ' ἐστίν (ou l'optatif oblique εἴη).

Le verbe « savoir », οἶδα, est évidemment un « verbe de connaissance ». Mais, dans cet exemple, l'imparfait français — qui est clairement un imparfait de concordance — ne se maintient pas dans la complétive, où il ferait contresens<sup>38</sup>.

Anne Lebeau, dans son manuel de thème, ne mentionne le cas particulier des verbes signifiant « savoir » qu'en passant, dans une note elle-même confuse — exception remarquable dans un ouvrage par ailleurs si clair —, ce qui souligne bien les difficultés et les doutes que suscite cette question :

Avec un verbe « savoir », il faut toujours se demander si l'imparfait est, ou non, en français, un imparfait de concordance ; ce n'est pas le cas ici : au moment où Dion est informé, Callipus épiait en effet... (c'est bien un passé).<sup>39</sup>

En effet, dans cette remarque, le début est de trop. Ce n'est pas seulement avec un verbe « savoir », mais avec tous les verbes qui introduisent un discours indirect, qu'il faut se demander si un imparfait, en français, est un emploi de concordance ou bien un véritable passé. Un imparfait de concordance ne se maintiendra pas en thème grec, où il ferait contresens. Un véritable imparfait, lui, demeurera inchangé<sup>40</sup>.

Car la règle générale, qui s'applique dans tous les cas où l'on a affaire à un discours indirect, est bien que la concordance des temps n'existe pas en grec. Verbes de déclaration, d'opinion<sup>41</sup>, de perception ou de sentiment y sont tous soumis. Lorsque, dans les textes, on rencontre après des verbes de connaissance des imparfaits ou des plus-que-parfaits qui semblent être, comme en français, des emplois de concordance, il s'agit en réalité d'explications livrées au temps du récit. Autrement dit, dans de tels cas, le passage considéré ne relève pas ou plus du discours indirect, mais énonce simplement un fait au passé<sup>42</sup>. Quand Antiphon écrit (I, 8) : ἦδει ὅτι οὐχ οἶόν τ' ἦν αὐτῇ σωθῆναι — exemple

<sup>36</sup> Marcel BIZOS, *Cours de thème grec* cité, p. 45.

<sup>37</sup> Thème XXXI, note n° 3, p. 162.

<sup>38</sup> L'imparfait dans la complétive signifierait que « le sel attique » appartient au passé d'Athènes. Il serait déjà employé dans le même discours énoncé au présent : « les Athéniens savent ce qu'était le sel attique ». Alors que la phrase signifie en fait, une fois annulés les effets, en français, de la concordance des temps : « les Athéniens savent ce qu'est le sel attique ».

<sup>39</sup> LEBEAU note 1, p. 113.

<sup>40</sup> Par exemple, dans le thème XIII du recueil de Romain Garnier et Lucien Pernée, on peut lire un passage au discours indirect (phrase et note 1, p. 61) où l'imparfait, qui serait déjà employé au discours direct, se maintient, comme de juste, au discours indirect.

<sup>41</sup> Les verbes d'opinion ne nous intéressent pas directement ici, puisqu'ils n'admettent en grec que des complétives à l'infinitif. Mais il arrive souvent que ces complétives elles-mêmes comprennent des subordinées à l'indicatif, qui elles peuvent être concernées.

<sup>42</sup> On trouvera une très bonne explication de ce phénomène, appuyée sur de nombreux exemples, chez SMYTH au § 2624 pour les complétives par ὅτι ou ὡς : « When the present or perfect indicative would have

dans lequel on aurait au style direct : οὐχ οἷόν τ' ἐστί μοι σωθῆναι ; et au style indirect : ἦδει ὅτι οὐχ οἷόν τ' ἐστί (ou εἶη) αὐτῆ σωθῆναι —, le maintien de l'imparfait dans la complétive en fait l'équivalent d'un récit : οὐχ οἷόν τ' ἦν αὐτῆ σωθῆναι καὶ ἦδει. De même, si nous reprenons la citation de Lysias (XI, 2) sur laquelle s'appuient Romain Garnier et Lucien Pernée dans la note qu'ils consacrent à la troisième phrase du thème XXV, le contexte montre bien que nous n'avons pas affaire à un discours indirect, mais à une série de faits que l'orateur énonce au temps du récit :

Φαίνομαι οὖν δωδεκαέτης ὄν, ὅτε ὁ πατήρ ὑπὸ τῶν τριάκοντα ἀπέθνησκεν, ὥστ' οὐδ' ὅ τι ὀλιγαρχία ἦν ἦδη, οὐδὲ τῷ πατρὶ βοηθεῖν οἶός τ' ἦ.

Ainsi, de toute évidence, j'avais douze ans quand mon père est mort, victime des Trente, de sorte que je ne savais pas même ce qu'était l'oligarchie, pas plus que je n'étais capable de porter secours à mon père.

Le ton démonstratif, l'enchaînement des faits, la consécutive réelle à l'indicatif constatant des événements avérés, où l'ignorance de l'accusateur est placée sur le même plan que son incapacité : tous ces éléments sont la marque d'une narration qui se veut la plus objective possible. Il n'est pas question ici de rapporter des sentiments, mais bien de réciter des faits.

Dans la phrase du thème XXV qui nous occupe<sup>43</sup>, Montaigne fait dire à Alcibiade à propos de Socrate : « je remarquay premièrement combien il montrait... ». Romain Garnier et Lucien Pernée traduisent : πρῶτον μὲν οὖν αὐτὸν ἐθαύμαζον ὅσον ἐδείκνυτο κτλ., considérant d'une part que ce n'est pas un discours indirect (« contrairement à ce qui se passe dans le style indirect... »), et précisant d'autre part, entre parenthèses dans leur commentaire, que « les actions sont contemporaines »<sup>44</sup>. Il est désormais clair que cette explication ne suffit pas.

D'abord, si l'on avait l'expression « je disais qu'il montrait... », les actions seraient toujours contemporaines, sans remettre pour autant en cause le discours indirect après un verbe de déclaration. Ce n'est donc probablement pas en ce sens que les auteurs entendent leur remarque ; mais ils ne donnent pas plus de détails. Quant à la conclusion, essentielle à la démonstration, qu'il ne s'agit pas d'un discours indirect, elle mérite au moins d'être discutée. Si prime l'idée qu'Alcibiade livre dans cette phrase un simple fait au temps du récit, alors l'imparfait dans la complétive pourrait bien faire sens. Mais attention ! S'agissant non de « savoir », mais d'un verbe de sentiment, et non d'une complétive par ὅτι ou ὡς, mais d'une exclamative (qui se comporte comme une interrogative indirecte<sup>45</sup>), il est fort douteux que puisse s'appliquer ici, en thème, la tolérance qu'autorise le renvoi à l'article 248.1 — très discutable, au demeurant, dans ses termes généraux — de la

---

stood in the direct discourse, a past tense of historical narration is often used as a *statement of fact* by the writer from his own point of view, though the rest of the sentence may be given in indirect discourse after a secondary tense from the point of view of the subject of the leading verb » ; et au § 2679 pour les interrogatives indirectes. Voir aussi William Watson GOODWIN, *Syntax of Moods and Tenses of the Greek Verb*, Macmillan, 1889 (cité GOODWIN), § 674, 691 et 701, qui conclut : « Such clauses are simply *not included* in the indirect discourse ».

<sup>43</sup> Thème XXV, phrase 3, p. 125.

<sup>44</sup> Thème XXV, note 3, p. 126.

<sup>45</sup> Voir SMYTH § 2677 pour les interrogatives indirectes et § 2686 pour les exclamatives. On peut avoir intérêt, en thème, à remplacer une complétive exclamative par une causale à l'indicatif afin d'échapper aux pièges du discours indirect (par exemple, on mettra ἐπεὶ τοσοῦτος ου διότι τοσοῦτος — mais non ὅτι τοσοῦτος pour éviter, en thème, tout risque de confusion avec une complétive précisément : voir SMYTH § 2248 — pour ὅσος). Sur les causales, voir entre autres GOODWIN § 496 et § 713.

*Grammaire grecque* d'Allard et Feuillâtre<sup>46</sup>. Au contraire, si l'on conclut que l'Alcméonide rapporte, au style indirect, ses pensées du moment, alors les règles habituelles du discours indirect s'imposeront et l'imparfait fera contresens.

En fait, il semble que les auteurs songent ici à une remarque de Louis Séchan et Édouard Delebecque dans leur *Essai de stylistique grecque*<sup>47</sup> :

À la différence de ce qui se passe dans le style indirect, le temps du passé se maintient dans les complétives, interrogatives indirectes ou non, dépendant d'un verbe de perception (l'optatif oblique demeurant toujours possible) : l'auteur en effet exprime une simple constatation, et parle en son propre nom.

Or, nouvelle preuve que la question qui nous intéresse suscite la confusion, cette note, dans un ouvrage par ailleurs excellent, présente deux défauts. D'abord, elle édicte comme une règle absolue ce qui n'est en grec qu'une possibilité : l'imparfait — ou le plus-que-parfait — *peut* se maintenir dans les complétives dépendant d'un verbe de perception (voire de sentiment) ; dans ce cas, effectivement, on n'a pas affaire à un discours indirect, qui conserverait le présent — ou le parfait —, mais au récit de l'auteur. Ensuite, en ajoutant entre parenthèses que l'optatif oblique demeure toujours possible, elle semble indiquer d'une part que maintenir le temps du style direct est en revanche impossible, ce qui est faux<sup>48</sup> ; et d'autre part qu'un tel emploi de l'optatif oblique n'appartient pas au style indirect, à l'instar du maintien du « temps du passé », ce qui est également erroné. J'ai déjà cité la *Syntaxe grecque* de Marcel Bizos sur ce point et n'y reviens donc pas<sup>49</sup>. Face à de telles difficultés, le problème, mais la solution aussi, vient, comme d'habitude, de ce que l'exercice du thème réclame l'application draconienne de règles qui, souvent, éliminent sciemment toutes les subtilités de la langue grecque. La prudence doit donc être de mise. Un candidat à l'Agrégation aura tout intérêt, avant de traduire un texte, à supprimer systématiquement les effets de la concordance de temps en français et à partir du principe absolu qu'en grec ce phénomène n'existe pas.

On voit bien ici à quel point le choix des auteurs de ne pas citer les sources sur lesquelles se fondent leurs commentaires complique la tâche du lecteur. Quand Romain Garnier et Lucien Pernée abordent des questions aussi ardues, quand les choix qu'ils retiennent dans leur traduction présentent des difficultés qu'une explication de quelques lignes ne permet pas de lever, ils devraient, dans les notes qu'ils proposent, sinon expliciter tous les problèmes qui s'y trouvent associés — la place leur manquerait vite, comme en témoigne notre article —, au moins renvoyer aux ouvrages de référence susceptibles d'éclairer le lecteur.

---

<sup>46</sup> Ce doute vaut aussi pour la difficulté relevée plus haut dans le premier thème du recueil. Pour rappel, Fontenelle, dans son *Dialogue des morts*, fait dire à Gygès : « j'entendis bien ce que tout cela voulait dire » ; ce que les auteurs traduisent : καὶ μὴν ἐμάνθανον ὁρθῶς τί τοῦτο ἔλεγε. Or si μανθάνω est bien un verbe de connaissance, il est complété par une interrogative indirecte et non par ὅτι ou ὡς. L'imparfait dans la complétive me semble donc faire ici contresens en thème.

<sup>47</sup> SÉCHAN & DELEBECQUE § B[69], remarque 2, p. 165.

<sup>48</sup> Voir par exemple Platon, *Ménon*, 84.a : ἦδει μὲν οὐ, ἥτις ἐστὶν ἡ τοῦ ὀκτώποδος χωρίου γραμμή, « il ne savait pas quel était le côté d'un espace de huit pieds carrés » ; Démosthène, *Contre Timocrate*, § 36 : ἦδει γὰρ ἐκεῖνο, ὅτι τὰς ἄλλας αἰς γέγραφε αὐτῶν φυλακὰς ἔστι πολλαχῆ διακρούσασθαι, « il savait en effet que les autres garanties qu'il avait instituées pour leur défense, il y avait bien des moyens de les éluder » ; *Sur l'ambassade*, § 320 : ἦδει δὴ σαφῶς, οἶμαι, τοῦθ' ὅτι [...] οὐκ ἔνεστι παρελθεῖν, εἰ βοηθήσῃ ὑμεῖς, « il savait clairement, je crois, qu'il ne pouvait passer si vous veniez à l'aide ».

<sup>49</sup> Marcel BIZOS, *Syntaxe grecque* cité, p. 141, remarque 1. Voir aussi SMYTH § 2624.d, p 592 ; et Jean CARRIÈRE, *Stylistique grecque*, § 99, note 1, p. 142.

Les plus classiques des auteurs grecs, on le sait, commettent parfois dans leurs compositions ce que les règles artificielles du thème classent comme des fautes graves (songeons seulement à Démosthène et à son goût pour les asyndètes ou pour le parfait). Un thème, s'il prend quelques libertés avec les principes qui le gouvernent, peut donc bien employer le meilleur grec, mais non le plus sûr. Plus vivante et plus juste que les solutions toujours sages, mais parfois un peu plates, que suggère le strict respect des règles de l'exercice, une telle traduction donne assurément plus de plaisir à son auteur, mais peut aussi lui coûter des points. Les candidats à l'Agrégation ont d'abord besoin qu'on leur rappelle les contraintes auxquelles ils doivent se soumettre et qu'on leur indique des moyens simples pour échapper aux pièges les plus courants. Certes, il ne faut pas hésiter à leur montrer ce que la langue autorise, une fois affranchie de ce carcan — la plupart affronteront aussi une épreuve de version grecque — ; mais il faut d'abord s'assurer qu'ils maîtrisent bien l'essentiel.

Ces quelques reproches ne doivent pas masquer les qualités de cet ouvrage, dont la consultation, en particulier grâce aux trois index qu'il regroupe, sera d'une grande utilité à qui s'intéresse au thème grec. Je souhaite seulement engager le lecteur à toujours se montrer circonspect et critique quand il doit faire face à un exercice aussi difficile. Comme l'expliquent Romain Garnier et Lucien Pernée, leur recueil « s'adresse d'abord à l'intelligence de qui veut apprendre à observer, à comparer, à comprendre ; mais il demande à être complété par la pratique ».

David-Artur Daix  
École Normale Supérieure (Paris)